



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE
ET POPULAIRE
MINISTRE DE LA JUSTICE



Termes de référence

Pour les services d'un Prestataire Individuel International (IC)

1. Information générale	
Intitulé de la mission	Evaluation à mi-parcours de projet
Projet	« Appui à la réinsertion sociale des détenus » Projet N° 00088689
Lieu d'affectation	Alger, Algérie
Date prévue de début	Mars 2018
Réf. Du dossier	01/IC/2018

2. Contexte
<p>Le projet « Appui à la réinsertion sociale des détenus » a comme objectif principal de renforcer la prise en charge des détenus en phase intra et post carcérale, en matière de réinsertion sociale et répondre davantage aux préoccupations et attentes de cette frange de la société qui la plupart du temps souffre de marginalisation.</p> <p>Le projet consacrera un intérêt primordial au facteur humain pour la mise en place de mécanismes de développement durables, dans la continuité de l'appui du PNUD au projet réalisé conjointement durant la période 2003-2007, en tenant compte du renforcement des capacités et l'introduction d'outils modernes de gestion en impliquant la société civile dans les différentes étapes de réinsertion et en intégrant la dimension genre.</p> <p>Quatre axes d'interventions sont prévus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration de programmes adaptés pour la prise en charge individuelle des détenus ; 2. Adaptation et extension des services d'évaluation et d'orientation des détenus ;

3. Implication avancée de la société civile dans le processus de réinsertion intra et post carcéral des détenus ;

4. Echanges Sud-Sud des meilleures pratiques suivies dans le cadre des réformes nationales.

Justification

Les évaluations finales ou à mi-parcours ont une fonction sommative et visent à recueillir des données et des informations pour évaluer dans quelle mesure les résultats de développement ont été atteints. Toutefois, l'utilité de la procédure et des produits d'évaluation va bien au-delà de ce qui a été déclaré par les différentes parties intéressées du programme durant la visite de terrain ou de ce que l'équipe d'évaluation a écrit dans le rapport d'évaluation.

La dynamique créée par la procédure d'évaluation (réunions avec les responsables institutionnels, les parties prenantes, les bailleurs de fonds, les bénéficiaires, etc.) permet en effet de définir l'avenir du programme ou de certaines de ses composantes (durabilité). L'évaluation donne également l'occasion de partager les enseignements tirés et les messages clés sur les bonnes pratiques, ainsi que les produits qui peuvent être reproduits ou montés en échelle au niveau national et international.

Le mandataire de l'évaluation et toutes les autres parties intéressées au projet élaboreront et mettront ensemble en œuvre un plan complet de diffusion des résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation afin de promouvoir la durabilité, la reproduction et la montée en échelle des bonnes pratiques et des enseignements tirés au niveau local, national et/ou international.

3. Objet de la mission

L'évaluation du projet a comme objectif général de :

- Évaluer dans quelle mesure le projet a pleinement mis en œuvre les activités prévues et obtenu les produits (outputs) attendus, tels que spécifiés dans le document de projet et/ou ajustés en cours de mise en œuvre sur décision du Comité de Pilotage du projet et mesurer en particulier les résultats de développement.
- Identifier les meilleures pratiques et les enseignements tirés qui pourraient servir à d'autres interventions de développement au niveau national (montée en échelle) et international (reproductibilité).
- Mesurer les résultats de développement et les impacts potentiels du projet en se conformant aux indications sur la portée et les critères présentés dans les présents termes de référence.

L'évaluation du projet a les objectifs spécifiques suivants :

- Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement ou ultérieurement officiellement modifié ;
- Mesurer les résultats de développement pour la population ciblée, les bénéficiaires et les participants, qu'il s'agisse d'individus, de communautés, d'institutions ou autre ;
- Identifier et évaluer les mesures prises afin de garantir la durabilité des produits et leur intégration dans les phases suivantes de la réforme du secteur ;
- Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques expérimentées lors de la mise en œuvre

Elle devra, pour ce faire évaluer le degré d'atteinte des critères de qualité suivants :

Pertinence : La mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention de développement correspondent aux besoins et aux intérêts des populations et du pays

Efficience : Mesure dans laquelle les ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont conduit à des réalisations, et notamment :

Dans quelle mesure le modèle de gestion du projet (c'est-à-dire les outils, procédures de suivi et de contrôle, les ressources financières, humaines et techniques, la structure organisationnelle, les flux d'information, la prise de décision) a-t-il été efficace par rapport aux résultats de développement obtenus ?

Quel type d'obstacles (administratifs, financiers et de gestion) le programme conjoint a-t-il rencontrés et dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficacité ?

Appropriation : L'exercice efficace du leadership par les partenaires nationaux / locaux du pays dans l'intervention de développement :

Dans quelle mesure les parties prenantes ciblées (participants et autorités) se sont-ils appropriés le programme en y participant activement ? Avec quels modes de participation (leadership) le processus a-t-il fonctionné ?

Dans quelle mesure et de quelles façons l'appropriation ou bien le manque d'appropriation ont-ils influencé l'efficacité et l'efficience du projet ?

Efficacité : Mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention de développement ont été atteints : Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à livrer les produits et à atteindre les résultats de développement initialement prévus / définis dans le document de projet ? (analyse détaillée des activités planifiées et des produits, degré de réalisation des résultats attendus)

Dans quelle mesure les produits (outputs) ont-ils été coordonnés pour produire des résultats de développement ? Quels types de résultats ont-ils été atteints ?

Dans quelle mesure le projet a-t-il eu un impact sur les parties bénéficiaires ciblées ?

Des bonnes pratiques, réussites, enseignements tirés ou exemples transférables ont-ils été identifiés ? Les décrire et de les documenter

Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à promouvoir les processus et les résultats d'appropriation nationale (conception et mise en œuvre des plans nationaux)

Durabilité : Probabilité que les résultats du projet se maintiennent à long terme :

Dans quelle mesure les organes de décision et les partenaires d'exécution du projet ont-ils pris les décisions et les mesures nécessaires pour assurer la soutenabilité de ses effets ?

Dans quelle mesure les institutions nationales soutiennent-elles le projet ?

Des capacités d'intervention ont-elles été mises en place et/ou renforcées chez les partenaires nationaux ?

Les partenaires ont-ils les capacités financières suffisantes pour faire perdurer les avantages du projet ?

Dans quelle mesure le projet s'est-il aligné sur les stratégies nationales de développement ?

Description des tâches

L'évaluation utilisera les méthodes et les techniques correspondant aux besoins spécifiques d'information, aux questions énoncées ci-dessus, à la disponibilité des ressources et aux priorités des parties. Dans tous les cas, le/la consultant (e) doit analyser toutes les sources d'information pertinentes, telles que les documents du projet et ceux portant sur la stratégie nationale de développement, les rapports livrés par les experts engagés sur le projet, les compte-rendu des réunions de coordination et de pilotage du projet, les réunions techniques participatives (groupe de travail et comités techniques), les dossiers administratifs et tous les autres documents susceptibles d'apporter des informations pour permettre d'émettre des jugements.

Le/la consultant (e) se doit également de réaliser des entretiens et des enquêtes ou d'utiliser tout autre outil quantitatif et/ou qualitatif qui s'avérerait utile pour recueillir des données pertinentes pour l'évaluation finale. Il/elle fera en sorte que les voix, les opinions et les informations données par les institutions et parties ciblées par le projet soient prises en compte.

Les méthodes et les techniques à utiliser dans l'évaluation doivent être décrites en détail dans le rapport d'étude documentaire et dans le rapport final de l'évaluation. Au minimum, ces derniers présenteront des informations sur les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, de visites de terrain, de questionnaires ou de techniques participatives.

Description des responsabilités

L'évaluation du projet doit être réalisée selon les principes éthiques et les normes définis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Entre autres reprises ci-dessous :

- **Anonymat et confidentialité** : L'évaluation doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.
- **Responsabilité** : Le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre les consultants ou entre le consultant et les dirigeants du projet concernant les conclusions et/ou recommandations de l'évaluation. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués.
- **Intégrité** : L'évaluateur se devra de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TdR, afin d'obtenir une analyse plus complète du programme.
- **Indépendance** : Le consultant doit veiller à rester indépendant vis-à-vis du programme examiné, et il ne devra pas être associé à sa gestion ou à quelque élément de celle-ci.
- **Incidents** : Si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre moment de l'évaluation, ils doivent être immédiatement signalés au mandataire de l'évaluation. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par les présents termes de référence.
- **Validation de l'information** : Le consultant se doit de garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et sera responsable de l'information présentée dans le rapport final.
- **Propriété intellectuelle** : En utilisant les différentes sources d'information, le consultant se doit de respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des parties examinées.

Calendrier de la mission :

Etapes	Description	Semaine
1	Préparation de la mission d'évaluation+ prise de connaissance des documents	4 jours
2	Mission d'investigation en Algérie (rencontre de L'unité de Gestion de Projet + personnel PNUD + Bénéficiaires)	7 jours
5	Elaboration et soumission du projet de rapport final	4 jours
6	Examen du projet de rapport final, commentaires du mandataire et du DNP Contrôle de la qualité du projet de rapport final, PNUD	
7	Soumission du rapport final	5 jours

Modalités d'exécution :

Le prestataire travaillera sous la direction et la supervision du Chargé de Programme responsable du projet. Le Chargé de Programme sera le point focal et s'occupera de tous les arrangements pratiques liés à la mission.

4. Produits attendus (livrables)

Le/la consultant (e) chargés de soumettre les livrables suivants :

I- **Projet de rapport final** : il sera soumis dans les 7 jours suivant l'achèvement des rencontres et de la visite de terrain. Outre un résumé analytique d'au maximum 2 pages, il contiendra une description du projet, de son contexte et de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, conclusions et recommandations.

II- **Le projet de rapport devra contenir 3 évaluations distinctes :**

1- Dédiée à la l'évolution du projet, dans son management, sa gestion son élaboration etc.

2- Dédiée à la thématique du projet, pertinence par rapport au contexte, aux exigences et aux normes internationales en matière de gestion pénitentiaire et de la réinsertion

Le projet de rapport final sera distribué au DNP et au PNUD pour obtenir leurs commentaires et suggestions. Ce rapport sera structuré de la même manière que le rapport final.

III- **Rapport final d'évaluation** : il sera soumis dans les cinq jours suivant la réception du projet de rapport final commenté.

Les experts se référeront aux standards du GNUM (Groupe des Nations Unies sur l'Evaluation) lors de la rédaction de tout rapport d'évaluation¹.

5. Compétences et qualifications requises

Formation : Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau supérieur (doctorat, maîtrise, ou équivalent) en Droit, études de développement, économie, psychologie, gestion de projet de développement ou maîtrises similaires.

Expérience professionnelle :

- Disposer d'au moins 5 ans d'expertise internationale reconnue dans le domaine de la gestion et de la conduite d'évaluations, ainsi qu'une expérience en tant que rédacteur/rédactrice principal (e) de rapport d'évaluation ;
- Avoir une expérience de minimum de 05 ans dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation de projets de développement. Une expérience dans le domaine carcéral et de la réinsertion des détenus serai un atout.

Compétences et Aptitudes :

- Aptitude à la communication en général et à la communication de haut niveau avec les autorités gouvernementales ;
- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la justice notamment en matière d'application des peines et de traitement de détenus.

Langues requises : Une excellente maîtrise du français et /ou de la langue arabe.

¹Voir directives de l'UNEG "Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies", UNEG/FN/Standards (2005). http://www.uneval.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=22

6. Documents constitutifs de l'offre

Les offres doivent inclure :

a) **Une offre technique** comprenant :

- CV/P11 dûment rempli et signé, indiquant au moins trois personnes de référence.
- Formulaire de confirmation d'intérêt et de disponibilité (annexe 3) dûment rempli et signé
- Note méthodologique expliquant l'approche proposée pour l'exécution de la mission

b) **Une offre financière** :

L'offre financière doit être forfaitaire pour la réalisation des produits attendus (livrables) incluant tout autre frais liés à la mission (frais de voyage, visa, accommodation, impression, communication...etc.) selon le calendrier d'exécution proposé pour cette mission. Elle doit être exprimée en Dinar Algérien.

Produits attendus	Montant de l'offre	Date \ durée de livraison
Projet de rapport final		
Rapport final de l'évaluation		
Total		

7. Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :

1. **Evaluation technique** Le tableau des critères techniques :

Evaluation Technique*		Note* maximum
1.	Qualification académique	10
2.	Expertise reconnue dans le domaine de la gestion et de la conduite d'évaluations ainsi que de l'expérience comme rédacteur principal de rapport d'évaluation ;	20
3.	Expérience générale dans la gestion, mise en œuvre et évaluation de projet avec une expérience spécifique dans le domaine carcéral	20
4.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	20
Total		70

